



Licenciement pour non présentation à un entretien de mission

Par **MartyF**, le **26/09/2012** à **10:04**

Bonjour,

Je suis actuellement dans une SSII. Je viens de passer un entretien "préalable à un licenciement pouvant aller jusqu'à la faute grave". Ce qui m'est reproché est très clair : je ne me suis pas présenté à un entretien pour une mission. Voici le contexte :

Je suis actuellement en mission chez un client. La fin de celle-ci s'approchant, ma commerciale m'a trouvé deux entretiens. Le premier dans Paris intramuros s'est très bien passé, mais le second était excessivement loin de chez moi (2h45 en transports). J'y suis donc allé en voiture (70km) en prenant deux heures pour être sûr d'être à l'heure.

Je suis resté coincé dans un bouchon monstre dont je n'ai jamais eu l'explication. Au bout de 3h15, je n'avais parcouru que 2/3 du parcours. Ma commerciale m'a alors dit de faire demi-tour.

Le lendemain, un mail m'annonce qu'une lettre pour un entretien préalable à un licenciement vient de m'être envoyé.

Ma question est donc la suivante : peuvent-ils me virer pour cette seule raison ? Il n'y a jamais eu de clash avec ma boîte, cela se passait très bien auparavant. Je n'avais aucune intention de nuire à qui que ce soit, et encore moins à moi-même en n'allant pas à un entretien pour une mission !

Merci de vos réponses !

Par **pat76**, le **26/09/2012** à **17:15**

Bonjour

C'est la commerciale qui vous a demandé de ne pas aller au r-v et de faire demi-tour?

Vous pouvez obtenir un document écrit l'attestant?

Vous avez été convoqué à un entretien préalable par mail?

La convocation à un entretien préalable doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception ou remise en main propre contre décharge.

Il est précisé dans la convocation que vous pouvez être assisté par un conseiller pendant

l'entretien préalable?rnrnVous pourriez vous renseigner auprès de la DDE à quoi était dû le bouchon.rnrnVous étiez sur une route départementale, une nationale?

Par **MartyF**, le **26/09/2012** à **21:19**

Bonsoir,rnrnC'est bien ma commerciale qui m'a demandé de faire demi-tour alors que j'avais déjà une heure de retard. J'ai gardé son SMS ainsi que ceux que je lui ai envoyé au fur et à mesure pour la tenir au courant.rnrnPour la lettre, je l'ai bien reçue par recommandé AR, et il était spécifié que je pouvais me faire accompagner. Ce que j'ai fait d'ailleurs, mais les représentants du personnel ont tous tenu le même discours : l'employeur ne veut que mon bien et c'est la mort à l'âme qu'ils m'ont envoyé cette lettre....rnrnPour l'embouteillage j'étais sur une autoroute. Pas de péage (malheureusement pour une fois) et je n'ai pas eu à prendre de l'essence, je n'ai donc rien qui peut prouver que je me sois effectivement déplacé.rnEn revanche, à l'entretien ils m'ont dit avoir demandé à la police une attestation comme quoi il n'y avait pas de ralentissement assez important à cet endroit pour justifier ce retard. Maintenant, je me méfie de ce qu'elle veut dire par "pas assez important", puisque pour elle 6h de transports en commun est faisable pour aller au boulot.....